



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/048

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021: APPROBATION DES
ADMISSION EN NON VALEURS**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021

**Le 18 mars de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/048

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021: APPROBATION DES
ADMISSION EN NON VALEURS**

Vu l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu les comptes administratifs 2011 à 2018 des budget principal, transports scolaires et centre de ressources de la collectivité,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par M. CHANU comptable public, qui demande admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Considérant que les budgets annexes transports scolaires et centre de ressources ont été repris en écriture sur le budget principal,

Considérant qu'un certain nombre d'usagers de la collectivité sont désormais insolvable, et que leurs dettes envers la Communauté de Communes doivent être considérées comme des « créances éteintes », les sommes ne sont plus susceptibles de recouvrement,

Considérant que le montant des dettes concernées s'élève à 6 123,19€,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les comptes de la collectivité par des écritures spécifiques,

Considérant l'annexe à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'admission en non-valeur de la liste des produits irrécouvrables jointe en annexe.

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

